

## Dépôt de projet – Programme Talents en vue Dépôt à Spira pour les cinéastes pré-approuvés

Spira, coopérative vouée au cinéma indépendant, invite les créateurs et créatrices émergents-es à soumettre un dossier pour un projet de premier long métrage ou projet web dans la visée d'être recommandé pour le Programme Talents en vue de Téléfilm Canada.

Un jury formé par Spira évaluera les dossiers reçus et pourra choisir deux longs métrages et un projet web en langue française, deux longs métrages et un projet web en langue anglaise. Les projets retenus recevront une lettre de recommandation rédigée par Spira. Ensuite, les cinéastes dont les projets auront été retenus devront faire un dépôt officiel auprès de Téléfilm Canada.

**Nous vous demandons de prendre connaissance en premier lieu du programme à micro-budget de Téléfilm Canada disponible au <https://telefilm.ca/fr/financement/talents-en-vue>.**

### ADMISSIBILITÉ DU CANDIDAT / DE LA CANDIDATE<sup>1</sup>

- avoir été invité-e à déposer son dossier par Spira suite au dépôt du 12 mars 2018.
- les membres clés<sup>2</sup> de tous les projets recommandés doivent être des talents émergents, c'est-à-dire qu'ils doivent avoir déjà produit, réalisé et/ou scénarisé au moins un court métrage (un film de 30 minutes ou moins) mais ne peuvent pas avoir occupé le même poste clé au sein de l'équipe d'un long métrage (un film de 75 minutes ou plus). Il est à noter que les producteurs et productrices ayant déjà produit un long métrage ayant obtenu du financement dans le cadre de ce Programme seront également considéré-es comme des talents émergents.
- doivent avoir été membre ou ami-e de la coopérative entre le 31 janvier 2015 et le 31 décembre 2018.
- être un-e citoyen-ne canadien-ne conformément à la définition de la Loi sur la citoyenneté ou un-e résident-e permanent-e conformément à la définition de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugié-es.

<sup>1</sup> Notez que de par sa mission, Spira priorisera la sélection d'un-e cinéaste habitant la grande région de Québec ou des autres régions.

<sup>2</sup> Les membres clés de l'équipe créative d'un projet sont le/la producteur-trice, le/la scénariste et le/la cinéaste.



## ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Pour être admissible, les projets doivent être des œuvres fiction ou documentaire produits en français ou en anglais, sous les formes suivantes :

- des longs métrages de 75 minutes ou plus; ou
- des projets audiovisuels narratifs conçus spécialement pour la distribution numérique et composés d'un ou de plusieurs segments qui, au total, ont une durée de 10 à 74 minutes.

Tous les projets micro-budgets doivent être distribués sur une ou plusieurs plateformes numériques et leur budget total ne doit pas excéder 250 000 \$.

## DATES DE DÉPÔT

Dépôt à Spira pour les cinéastes pré-approuvé-es : **6 avril 2018 à 17 h (les documents doivent être reçus pour 17h).**

Des frais de gestion de dossier de 50\$ sont demandés aux cinéastes pré-approuvé-es.

La réponse à cette étape vous sera donnée le 13 avril 2018 en fin de journée. Les projets retenus seront recommandés à Téléfilm Canada par Spira.

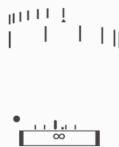
Date limite de soumission des recommandations des partenaires désignés à Téléfilm et envoi des dossiers des projets recommandés : **23 avril 2018.**

## COMPOSITION DU DOSSIER COMPLET À SPIRA

Vous trouverez dans la présente pochette tous les documents et informations pertinents à la présentation de votre projet.

Veuillez noter que tous les documents requis doivent être remis avec la demande et **tous les champs des formulaires doivent être remplis**, sans quoi votre demande ne pourra pas être étudiée.

Notez que le jury favorise des demandes qui sont professionnelles; portez une attention spéciale à la qualité de la rédaction et à la présentation de la demande.



Voici les documents à joindre :

Dossier à fournir dans UN SEUL DOCUMENT PDF (chaque document placé dans l'ordre énoncé) :

- Fiche de dépôt de projet (fournie par Spira)
- Synopsis du projet d'un maximum de 200 mots, incluant la vision de l'équipe créative;
- Traitement visuel du projet d'une longueur maximale d'une page;
- Scénario du projet ;
- Plan de promotion et de distribution d'une page incluant une stratégie de mise en marché numérique et de promotion sur les médias sociaux indiquant les moyens utilisés pour rejoindre le public cible;
- Calendrier de production (de la préproduction à la sortie sur les plateformes numériques) qui assurera l'achèvement du projet dans les 18 mois suivant la réception d'une invitation de Téléfilm à déposer une demande, tel que décrit ci-dessous;
- Sommaire du budget du projet (voir le modèle sur le site web de Téléfilm);
- Liste des comédien-nes (si disponible et si applicable)
- Liste des membres de l'équipe technique (si disponible)
- CV du réalisateur ou de la réalisatrice
- CV du producteur ou de la productrice
- CV des autres membres pertinent-es de l'équipe de création
- Liste de liens Internet sécurisés (ex : Vimeo) avec une ou des production(s) antérieure(s)

Un chèque de 50\$ au nom de Spira ou en argent comptant.

Notez que le projet doit respecter le Code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) et toutes les autres normes de programmation reconnues par l'ACR ou le CRTC, et ne contenir aucun élément constituant une infraction en vertu du Code criminel, de nature diffamatoire ou autrement illégal.

**VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE UN SEUL DOCUMENT PDF d'un maximum de 6 MO envoyé par courriel à l'adresse suivante : [artistique@spira.quebec](mailto:artistique@spira.quebec)**



## ÉVALUATION DES DEMANDES

Le comité utilise les critères suivants pour évaluer les différents dossiers :

- La qualité de la feuille de route de l'équipe créative;
- La qualité, l'originalité et l'aspect novateur du contenu créatif;
- Le positionnement du projet dans le marché et l'aspect novateur de la stratégie de promotion et de distribution;
- La faisabilité du projet et son état d'achèvement en vue de la production.
- La cohérence de la démarche artistique et professionnelle de l'artiste;
- La cohésion de tous les aspects du projet (contenu, production, distribution);
- La présentation générale du dossier;

Les projets déposés sont analysés par un comité de pairs. Cette sélection est soumise au Conseil d'administration de Spira et est finale et sans appel. Par contre, Spira demeure disponible à rencontrer un demandeur ou une demanderesse afin de lui faire part des commentaires du comité.

Les membres du comité de sélection sont soumis-es au code d'éthique de Spira, respectent la confidentialité des projets et agissent de bonne foi dans l'exercice professionnel de leurs fonctions. Spira n'acceptera aucun acte de sollicitation ou d'intimidation lié à un refus.

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le comité de sélection s'engage à donner une réponse aux candidat-es pour le **13 avril 2018**.

Les candidats-es sélectionnés-es devront signer une entente avec Spira confirmant leur engagement à déposer au programme Talents en vue de Téléfilm Canada pour le **23 avril 2018** et stipulant leur engagement, dans le cas où le financement serait accordé, à réaliser les projets en conformité avec les modalités établies par Téléfilm Canada.